

Liste des pièces justificatives à fournir par motif de demande de dérogation

| Motifs | Définition | Dépôt de dossier | Pièces justificatives à fournir |
|--|--|------------------|--|
| Pédagogiques | Demandes d'inscription en cursus spécifique émanant de l'Education nationale (CHAM, SI, ULIS,...) | NON | |
| Médical de l'enfant | Demande concernant un problème médical compromettant la scolarisation de l'enfant sur son école de secteur. | OUI | Justificatif de domicile de moins de 3 mois, carte PMR, attestation de reconnaissance du handicap, certificat médical d'un médecin spécialiste attestant d'une pathologie empêchant l'enfant d'aller sur son école de secteur ou compte rendu médical lié à un suivi. |
| Rapprochement de fratrie | Demande pour que l'enfant rejoigne son aîné dans le groupe scolaire hors secteur. | OUI | / |
| Mode de garde | Demande liée au mode de garde pour l'enfant scolarisé, déclaré, auprès d'une assistante maternelle agréée. L'enfant est emmené ou récupéré avant ou après le temps scolaire et périscolaire par ce tiers. Seule l'école de secteur ou une école à proximité du secteur d'habitation de l'assistante maternelle peut être demandée. | OUI | Justificatif de domicile de moins de 3 mois, contrat de garde faisant apparaître l'adresse et les horaires de garde, justificatifs professionnels des 2 parents attestant des horaires de travail, 1 bulletin de salaire par parent. |
| Professionnel | Demandes qui concernent des situations professionnelles complexes ne permettant pas aux parents de déposer ou récupérer leur enfant dans les heures d'ouverture de l'école (garderie comprise) sur leur école de secteur. Ces situations concernent les 2 parents et sont les suivantes : horaires de travail hors cadre scolaire et périscolaire (avant 7H30-45 et après 18H30-45), déplacements fréquents, travail hors de la commune. | OUI | Justificatif de domicile de moins de 3 mois, 3 derniers bulletins de salaire, attestation ou contrat de travail mentionnant le lieu de travail et les particularités du poste occupé (horaires ou déplacements), justificatifs du tiers (assistante maternelle, grands-parents, tante/oncle, ami...) prenant en charge l'enfant hors temps scolaire si existant (contrat de travail, justificatif de domicile et pièce d'identité). |
| Médical autre que l'enfant | Demandes de dérogation qui concernent un des parents ou un autre enfant de la fratrie qui présente un problème de santé mettant en péril la scolarisation de l'enfant sur l'école de secteur. La famille doit démontrer que l'autre parent n'est pas en mesure de prendre en charge les trajets scolaires pour des raisons professionnelles ou de santé. | OUI | Justificatif de domicile de moins de 3 mois, carte PMR, attestation de reconnaissance du handicap, certificat médical d'un médecin spécialiste attestant d'une pathologie empêchant l'accompagnement sur l'école de secteur, justificatif professionnel des horaires de travail de l'autre parent, justificatif du tiers qui prend en charge l'enfant sur les trajets domicile-école si existant (justificatif de domicile et pièce d'identité). |
| Situation familiale | Demandes de dérogation qui concernent les situations de garde alternées entre les parents ou ces derniers souhaitent une école à mi-chemin en dehors du secteur du père et de la mère en raison de contraintes professionnelles ou de mode de garde. D'autres situation particulières peuvent être concernées. | OUI | Justificatif de moins de 3 mois, jugement fixant la garde, attestation CAF de prise en charge de rattachement de l'enfant au foyer, attestation de prise en charge par une association, ... Pour les justificatifs mode de garde ou professionnel, se référer aux motifs concernées. |
| Rapprochement de fratrie cursus spécifique | | OUI | <i>Conditionné aux possibilités d'accueil des élèves du secteur, qui demeurent prioritaires. Pour plus d'information sur le cadre, nous vous invitons à consulter le site internet de la Ville.</i> |
| Continuité GS/CP | Les dérogations scolaires pourront être accordées de manière automatique lorsque l'enfant a été scolarisé sur une autre école maternelle que celle de son secteur pour continuer son cursus scolaire sur l'élémentaire du groupe scolaire. | OUI | <i>Conditionné aux possibilités d'accueil des élèves du secteur, qui demeurent prioritaires. Pour plus d'information sur le cadre, nous vous invitons à consulter le site internet de la Ville.</i> |

L'effectif de la potentielle école d'accueil peut constituer un motif de refus pour un dossier recevable mais pas une condition pour l'obtention d'un avis favorable d'un dossier dont l'argumentaire et les pièces n'entreraient pas dans le cadre défini et qui serait irrecevable.

Pour plus de détails sur la procédure et les motifs, nous vous invitons à consulter la rubrique dérogation scolaire de l'onglet inscriptions scolaires du site internet de la Ville de Montpellier.